

Rapport

relatif à la gestion et l'impact de la crise sanitaire du covid-19

Réunion du conseil municipal du 11 juin 2020

Le présent rapport, établi au début du mois de juin 2020 dans la perspective de la réunion du conseil municipal de Sceaux en date du 11 juin 2020 aux fins d'information de l'ensemble des membres du Conseil et de publication, a pour objet de :

1. décrire l'ensemble des actions menées par la Ville et ses partenaires au cours de la période d'état d'urgence sanitaire allant de la mi-mars à la fin mai 2020 ;
2. dresser un premier bilan de l'impact budgétaire de la crise sur le budget municipal ;
3. fournir les données sanitaires en notre possession (et donc nécessairement incomplètes) pour la Ville et ses habitants.

I. LES ACTIONS MENEES AU COURS DE LA PERIODE D'ETAT D'URGENCE SANITAIRE

La période de crise sanitaire a été consacrée en priorité à informer, protéger et accompagner la population dans la lutte contre l'épidémie.

La Ville, dans son rôle de collectivité au plus près des habitants, s'est ainsi attachée à soutenir toutes les formes de solidarité nécessitées par la situation sanitaire et ses conséquences sur la vie quotidienne.

Nombreux ont été les Scéens qui ont souhaité s'associer à l'accompagnement d'autres habitants par différentes actions et la Ville a coordonné leur implication, notamment dans le cadre du réseau « Sceaux-lidaire ».

Une attention particulière a été portée :

- aux personnes les plus fragiles (personnes isolées, malades, handicapées, âgées, ...)
- aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire (personnels soignants, policiers, sapeurs-pompier, agents municipaux...) et à leurs enfants.

La situation a nécessité une grande vigilance afin d'agir de la manière la plus réactive possible en lien avec les différents acteurs du territoire (services publics, commerçants, ...), et d'informer la population par les moyens les plus appropriés.

Au-delà des compétences propres de la Ville, il était en effet de sa responsabilité de faire en sorte que des mesures adaptées soient prises par chacun sur le territoire et de permettre aux différentes collectivités impliquées de contribuer à apporter des réponses opérationnelles. Une collaboration étroite a ainsi été plus particulièrement effective avec la région Ile-de-France, le département des Hauts-de-Seine, l'établissement public Vallée Sud Grand Paris et les chambres consulaires, afin que les dispositifs d'aide et d'accompagnement mis en place puissent d'une part être sollicités par les bénéficiaires visés, et d'autre part que ceux-ci bénéficient le plus rapidement possible – et quelle qu'en soit la nature - de ces aides ou accompagnements.

Une collaboration a par ailleurs été mise en place avec les services de l'Etat, notamment pour permettre à ceux-ci de disposer des informations nécessaires au suivi de la situation.

Les actions menées ont répondu, dans ce cadre, à différents objectifs :

- aider la population à se protéger et à protéger les autres ;
- soutenir les habitants les plus vulnérables, en liaison avec le réseau Sceaux-lidaires ;
- soutenir les intervenants essentiels à la gestion de la crise sanitaire ;
- soutenir les acteurs économiques locaux ;
- permettre un accès à une offre culturelle adaptée aux circonstances ;
- préparer et sécuriser l'allègement du confinement ;
- organiser la continuité de l'activité des services municipaux puis la reprise d'activité.

1. Aider la population à se protéger et à protéger les autres

La lutte contre la propagation de l'épidémie a nécessité de prendre différentes mesures parmi lesquelles :

- la fermeture de différents espaces afin de limiter les risques de rassemblements et de contagion ; l'observation de rassemblements de plus en plus importants sur la Coulée verte a ainsi donné lieu à un arrêté de fermeture pris par le maire le 31 mars 2020, soit avant que le préfet ne décide plus généralement la fermeture de tous les « parcs et jardins », cette appellation incluant la coulée verte ;
- les agents du service Tranquillité urbaine ont été très vigilants sur le respect des règles de distanciation physique et ont rappelé chaque fois que nécessaire les consignes à respecter ;
- l'ouverture des différents équipements a été adaptée afin d'apporter des réponses de manière dématérialisée et de permettre à la population confinée de trouver des réponses ;
- la promotion du port d'une protection buccale et nasale.

En complément des gestes barrière dont elle s'est fait le relais, la Ville a été attentive aux recommandations de nombreux experts médicaux, et en particulier de ceux de l'Académie nationale de médecine, parmi lesquelles celle du port généralisé d'une protection buccale et nasale par la population (avis du 2 et du 22 avril de l'Académie nationale de Médecine).

Le port d'une telle protection vise en effet à protéger les personnes qui les portent mais aussi – et surtout - les personnes avec lesquelles celles-ci peuvent être en contact. La pénurie de masques chirurgicaux et FFP2 dans le pays n'a malheureusement pas permis de rendre le port d'un masque obligatoire pour l'ensemble de la population, les professionnels de santé devant être avant tout préservés.

C'est pourquoi, au regard des responsabilités qui incombent au maire à l'égard de sa population, en application de l'article L.2212-1 du Code général des collectivités territoriales, la Ville a relayé, outre l'obligation de rester confiné, la recommandation impérative de porter une protection buccale et nasale dans l'accomplissement des actes essentiels de la vie quotidienne tels que celui de se ravitailler.

Un arrêté a été adopté à cet effet le 6 avril, dont la mise en œuvre a été suspendue par les juridictions administratives au motif notamment que ce type de mesures locales « pouvait compromettre la cohérence et l'efficacité de celles prises par les autorités de l'Etat ».

Cette mesure, à caractère juridique, s'est accompagnée dès le 8 avril des décisions nécessaires (et notamment commandes de masques en tissu réutilisables) ayant conduit à la mise à disposition de la population (adultes et enfants), des professionnels de santé, commerçants, artisans, agents intervenant dans des structures d'accueil, de masques et de visières à savoir :

- commande de 30 000 masques en tissu pour la population, dont 20 000 distribués à la population entre le 30 avril et le 4 mai, soit bien avant la date fixée pour l'allègement du confinement, à savoir le 11 mai 2020 ;
 - distribution à partir de la mi-avril de près de 45 000 masques dits « chirurgicaux » jetables (dont 2 000 provenant du stock de la Ville, 38 000 fournis par la région Ile-de-France et 4 000 fournis par le Territoire VSGP) aux professionnels de santé, professionnels paramédicaux, pharmaciens, commerçants, agents des services publics, utilisateurs des transports en commun, etc. ;
 - nouvelle distribution de masques en tissu à la population à compter du 2 juin (masques en tissu fournis par la Ville, VSGP et le département des Hauts-de-Seine), la Ville disposant à l'heure actuelle d'un stock de plus de 40 000 masques en tissu permettant au moins deux distributions complémentaires à l'ensemble de la population.
- la mise en place de distributeurs de gel hydroalcoolique dans différents espaces ouverts au public ;
 - la mobilisation des différents outils de communication pour la diffusion de messages de prévention et l'adaptation de ces outils pour apporter une réponse plus réactive (seconde newsletter hebdomadaire) et accessible à tous (lettre à l'ensemble des habitants) ; la newsletter complémentaire du lundi a ainsi été l'occasion de diffuser une interview filmée du maire exposant les principales informations de la semaine en cours et les recommandations essentielles ; les réseaux sociaux ont été particulièrement utilisés au cours de la période pour informer rapidement et quotidiennement les habitants sur les sujets en cours dans un contexte très évolutif. Un site Internet entièrement dédié au Covid-19 a également été développé afin de permettre aux habitants de retrouver toutes les informations liées à la crise sanitaire en cours et à ses conséquences sur l'organisation des services et plus généralement de la vie quotidienne ;
 - la diffusion d'affiches reprenant différents messages de prévention sur les panneaux d'affichage, dans les halls d'immeubles, chez les commerçants ouverts, etc.

2. Soutenir les habitants les plus vulnérables, en liaison avec le réseau « Sceaux-lidaires »

Les initiatives tant publiques qu'associatives et bénévoles ont été nombreuses et très rapidement mises en œuvre dès le début de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi le réseau « Sceaux-lidaires » a été activé et s'est progressivement constitué dès le 17 mars, sur la base de l'expérience du service municipal concerné concernant les plans « canicule » et « grand froid ».

Ainsi :

- les personnes inscrites sur le registre des personnes vulnérables ont bénéficié d'un accompagnement privilégié et les personnes vulnérables non encore inscrites dans ce registre ont été invitées à le faire ;
- le service de portage de repas à domicile a été développé grâce à une nouvelle organisation et à la mobilisation d'agents de différents services ;
- des échanges quotidiens ont été organisés avec les dirigeants des EHPAD afin de faire le point de la situation et de leur apporter le cas échéant un soutien (fourniture de matériels) ;
- les agents du service Vie sociale seniors et de l'Espace seniors se sont mobilisés pour un accompagnement individualisé de Scéens plus particulièrement âgés ;
- un réseau de couturières bénévoles fabriquant des masques en tissu s'est rapidement structuré et a permis la fourniture courant avril de plus de 500 masques en tissu, distribué par d'autres bénévoles, aux personnes les plus fragiles qui en ont fait la demande ;

- un réseau de bénévoles (dénommé « Sceaux-lidaires ») a été organisé pour faire des courses, appeler des personnes vulnérables et distribuer gratuitement des masques en tissu fabriqués de manière artisanale ; plus de 200 bénévoles se sont ainsi mobilisés à différents titres, et certains restent encore actifs auprès des personnes les plus vulnérables
- des contacts réguliers avec les bénévoles fabriquant des visières de protection ont permis de leur fournir de la matière première en cas de besoin et de distribuer leur production à destination de professionnels de santé et commerçants. Plus de 700 visières ont ainsi été fabriquées et distribuées.

Cette mobilisation bénévole, encouragée et soutenue par la Ville, a été en tous points exceptionnelle, et il convient d'adresser à toutes celles et tous ceux qui s'y sont engagés de très chaleureux remerciements collectifs.

3. Soutenir les intervenants essentiels à la gestion de la crise sanitaire

Dès le début de la période de confinement, il est apparu nécessaire de permettre aux personnels indispensables à la gestion de la crise sanitaire - et notamment aux personnels soignants au début, puis à un certain nombre d'agents des services publics peu à peu avec un élargissement à compter du 11 mai -, de pouvoir être présents sur leur lieu de travail et, par conséquent, de mettre en place des conditions sécurisées d'encadrement de leurs enfants.

Ainsi, dès le début de la période de confinement ont été organisées des solutions d'accueil pour les enfants de personnels soignants et policiers dans les crèches, écoles et centres de loisirs (multi-accueil de l'avenue de la Gare, qui a ainsi accueilli en moyenne pendant la période de confinement 5 enfants, et école du Centre, qui a accueilli en moyenne 20 enfants en maternelle et élémentaire, et centre de loisirs, avec en moyenne 10 enfants).

En outre, des liens étroits ont été entretenus avec les associations locales pour les accompagner dans la mise en œuvre d'actions adaptées au cours de la période de crise sanitaire et pour relayer ces actions.

Enfin, la Ville a pu, dès la fin mars, proposer de fournir des masques (en quantité limitée au début) aux médecins, infirmiers, personnels soignants de son territoire, ainsi qu'à ses agents présents sur le terrain et aux agents de police nationale, tout en répondant aux réquisitions effectuées par l'Etat.

4. Soutenir les acteurs économiques locaux

Les acteurs économiques locaux ont été très impactés par la crise sanitaire, soit parce qu'ils ont été obligés de fermer leurs établissements, soit parce qu'ils ont pu poursuivre tout ou partie de leurs activités mais avec de très fortes contraintes pour eux-mêmes et leurs salariés.

La Ville a ainsi apporté son soutien à ces acteurs par différentes mesures :

- information sur le site Internet de la Ville et sur le site Covid19 quant aux établissements ouverts et aux commandes possibles (commerces, restaurants,...) ;
- échanges réguliers avec les commerçants et artisans ainsi qu'avec leurs représentants au sein de l'UCAS ;
- report de loyers pour les établissements locataires de la Ville ;
- suspension du paiement des droits de voirie et des redevances d'occupation du domaine public pour les terrasses jusqu'au 31 août 2020 ;

- priorité donnée aux entreprises locales, face aux difficultés rencontrées par les services de l'Etat, pour procéder aux virements des règlements de factures par la Ville ;
- mise à disposition de distributeurs de gel (40 distributeurs achetés par la Ville ont été prêtés) ;
- distributions régulières de masques et de visières de protection aux commerçants (fournis par la Ville), ainsi que des kits fournis par VSGP ;
- mise en place de barrières aux abords de supermarchés ;
- accompagnement des acteurs économiques locaux dans le recours aux aides mises en place par l'Etat, la région Ile-de-France, l'établissement public Vallée sud Grand Paris et d'autres acteurs ;
- mise en place d'un système de livraison de commandes par les commerçants des marchés les mercredis, samedis et dimanches, sur le parking De Gaulle (entre 200 et 600 retraits de commandes par séance) ;
- action de communication réalisées par la Ville au moment de l'allègement du confinement (à partir du 11 mai) pour relayer les actions de protection prises par les commerçants et artisans locaux ;
- édition de « chèques-stationnement » pris en charge en partie par la Ville permettant aux commerçants les plus impactés par le confinement de fidéliser leur clientèle au moment de la réouverture ;
- mise en place d'une organisation adaptée lors de la réouverture des marchés (barrières, circuits balisés, distributeurs de gel, fourniture de masques, ...) avec implication d'agents municipaux pour réguler l'accès aux stands des commerçants et la halle ;
- mise en place d'une politique volontariste de soutien aux cafés, restaurants et autres lieux de restauration, à compter de la deuxième phase d'allègement, pour permettre l'extension des terrasses : arrêtés temporaires d'occupation du domaine public pris après accord des commerçants voisins, charte, exonération des redevances, location de chaises à tarif réduit, etc. ;
- concernant enfin les associations, et notamment celles qui gèrent des équipements et ont à faire face à des dépenses de personnel importantes, la Ville a versé très rapidement les subventions votées lors de la réunion budgétaire du Conseil municipal. Nous sommes en contact permanent avec elles afin de voir comment assurer un bon redémarrage d'une part, et d'examiner les difficultés qu'elles pourraient rencontrer du fait de l'interruption de leurs activités depuis la mi-mars, notamment avec leurs adhérents. La Ville les a également accompagnées dans les démarches à effectuer pour bénéficier des aides d'Etat.

5. Permettre un accès à une offre culturelle adaptée aux circonstances

La Ville a souhaité développer des prestations qui permettent de conserver un lien avec ses équipements culturels, dans la mesure des possibilités offertes par les ressources numériques. Ainsi :

- la promotion de l'offre dématérialisée de la bibliothèque réservée aux abonnés (livres numériques, presse, films fictions et documentaires, logiciels d'autoformation, musique et concerts) et la diffusion de la proposition d'offres culturelles accessibles gratuitement. Près de 60 000 documents ont ainsi été consultés ;
- le lancement d'un dispositif de « drive » à la bibliothèque municipale à compter du mardi 19 mai permettant aux usagers de réserver en amont des documents et de venir récupérer dès

l'après-midi même leur commande conditionnée dans des sacs en papier kraft, tout en favorisant le retour des quelques 14 000 documents empruntés avant le confinement et procéder à la mise en quarantaine des documents pour permettre ensuite au public de les réemprunter. Depuis la réouverture, ce sont près de 3 000 documents qui sont sortis de la bibliothèque municipale ;

- la mise en place d'un système de « vidéo à la demande » (VOD) pour le cinéma Trianon avec la proposition d'une quinzaine de films par mois sélectionnés par l'équipe cinéma et plus largement plusieurs centaines de films. Cette plateforme numérique sera amenée à perdurer par la suite ;
- la mise en ligne de visites virtuelles organisées par la Maison du tourisme.

6. Préparer et sécuriser l'allègement du confinement

Au cours de la période de confinement, des réflexions collectives ont été menées afin d'organiser son allègement en fonction des directives nationales avec pour premier objectif de garantir une distanciation physique entre les personnes et de promouvoir le port du masque en toute circonstance, étant entendu que la Ville a largement distribué gratuitement des masques réutilisables dès la fin du mois d'avril.

Ces travaux de préparation ont notamment porté sur la réouverture des écoles en lien étroit avec les services de l'Education nationale et les représentants de parents d'élèves. Des mesures sanitaires ont été définies et mises en œuvre en lien avec les directeurs d'écoles afin de sécuriser l'accueil des élèves, dans le cadre des directives nationales (maximum d'enfants par classe notamment). L'organisation même de la journée scolaire en a été modifiée, tout en garantissant aux enfants présents le temps scolaire habituel, et, en même temps, en continuant d'assurer une présence en distanciel pour les enfants restés dans leur famille. Rappelons que l'école reste facultative au choix des familles. Ce sont les directeurs et directrices d'école qui déterminent les enfants prioritaires (enfants des personnels nécessaires au fonctionnement des services : soignants, policiers, pompiers, enseignants, animateurs, personnel de crèche, ...) et ceux dont ils estiment qu'il serait le plus souhaitable pour eux de revenir à l'école. Les écoles ont ainsi ré-ouvert le 14 mai. Naturellement, les normes imposées rendent techniquement impossible l'accueil de tous les enfants. Début juin, il y avait environ 115 enfants (sur 598) dans les écoles maternelles (dont certains 2 jours sur quatre seulement) et 500 enfants (sur 1281) dans les écoles élémentaires.

S'agissant des crèches, qui ont ré-ouvert le 13 mai, les normes de sécurité sanitaire ont également été mises en œuvre avec une très forte implication des personnels. Le nombre d'enfants accueillis dans l'ensemble des établissements est de 108 (sur un total d'enfants habituellement accueillis de 258).

Dans la continuité de sa politique en faveur des circulations douces, la Ville a participé aux différents groupes de travail concernant le développement de la politique vélo (avec les représentants du département des Hauts-de-Seine et de l'établissement public Vallée Sud Grand Paris notamment).

Le stationnement sur voirie a été rendu gratuit jusqu'au 2 juin afin de prendre en compte la nécessité et l'opportunité pour les habitants de ne pas utiliser leur véhicule au cours de la période considérée.

7. Organiser la continuité de l'activité des services municipaux puis la reprise d'activité

Les services municipaux ont été très largement sollicités pendant toute la période de l'état d'urgence sanitaire. Ainsi, sur 430 agents, plus de 150 ont effectué tout ou partie de leur activité en présentiel, avec environ 40 postes pourvus en permanence. En outre, une centaine d'agents ont continué à assurer (en totalité ou partiellement) leur mission en télétravail, avec un engagement important qu'il faut souligner. Enfin, certains agents ont accepté d'effectuer des tâches ne figurant pas dans leur

fiche de poste. Cette polyvalence a été déterminante dans certains secteurs, et il faut en remercier les agents qui ont placé leur conception du service public au-dessus de leur propre statut.

L'organisation de cette période inédite pour l'administration municipale a fait l'objet de nombreuses décisions et initiatives, permises par un circuit de décision très court associant pour l'essentiel le maire et la direction générale des services municipaux, qui a parfaitement maîtrisé de bout en bout l'ensemble des éléments et piloté de façon exemplaire cette période. La « transversalité » des décisions a été un facteur majeur d'efficacité, ce qui a constitué une excellente expérience pour le fonctionnement à venir de l'administration.

On notera notamment les points suivants :

- la mise en œuvre des différentes actions s'est inscrite dans le cadre d'un plan de continuité d'activité définissant les missions prioritaires et les moyens affectés à ces missions ; ce plan de continuité, **établi dès le 17 mars**, a ensuite évolué compte tenu de la situation, et fait l'objet d'un arrêté du maire le 6 avril 2020 ;
- les missions des agents ont été adaptées aux circonstances et des agents affectés à des missions différentes de celles dont ils sont chargés, en fonction des besoins ;
- la continuité de nombreux services publics a été parfaitement assurée – sans aucune interruption - par les collaborateurs de la Ville pendant la période de confinement (instructions et délivrance d'actes d'urbanisme, état civil, gestion des demandes liées à la facturation des prestations, ...) ;
- les mesures de nettoyage ont été adaptées au contexte de crise sanitaire pour assurer la désinfection des différents lieux accessibles ;
- Le télétravail a été institué à chaque fois que cela était possible au regard des missions, et continue de l'être en confinement allégé ; la Ville a doté immédiatement les agents des moyens nécessaires à ce télétravail - moyens dont elle disposait (à la différence de nombreuses administrations) : ordinateurs, liaisons informatiques sécurisées, téléphones portables -, leur permettant ainsi de travailler à distance dans les meilleures conditions et en restant le mieux connectés possible avec leurs collègues, en préservant la sécurité du réseau informatique et des données. La rapidité de la mise en œuvre du télétravail a été déterminante pour assurer la continuité des services ;
- les moyens de protection nécessaires ont été fournis très rapidement pour l'ensemble des agents en activité pour leur protection et celle des usagers avec lesquels ils ont été en relation (masques, visières, gel hydroalcoolique, protocole sanitaire) ;
- des tests virologiques financés par la Ville ont été proposés aux élus et à l'ensemble du personnel communal lors de l'allègement du confinement, ainsi qu'un accompagnement en fonction des résultats ;
- le plan de confinement allégé a été élaboré en lien avec les acteurs locaux concernés ;
- le plan de reprise d'activité a été défini fin avril en vue de définir les priorités à mettre en œuvre au moment de l'allègement du plan de confinement et au cours des périodes suivantes.

Une politique adaptée des ressources humaines a permis de soutenir les agents municipaux :

- maintien de la rémunération pour l'ensemble des agents municipaux, y compris pour les vacataires ;
- pas de congés imposés pendant le confinement ;
- maintien à domicile des agents dont la santé est fragile, y compris en confinement allégé ;
- recours à l'« autorisation spéciale d'absence » lorsque celle-ci était justifiée, y compris en confinement allégé ;

- prise en charge des frais de repas aux agents mobilisés ;
- présentation au conseil municipal d'un projet de délibération pour instituer une prime exceptionnelle en faveur des agents mobilisés sur le terrain dans le cadre du plan de continuité d'activité ;
- intégration au RIFSEEP d'une sujétion particulière liée à la mobilisation pendant la crise ;
- échanges réguliers avec les représentants élus du personnel sur l'ensemble des mesures à prendre, et réunion formelle du Comité technique en visio-conférence à deux reprises depuis le 16 mars.

II. LES IMPACTS BUDGETAIRES DE LA CRISE SANITAIRE

1. Les recettes

a) Les recettes fiscales (chapitre 731)

A priori, il n'y aura pas d'impact ni en 2020, ni ensuite sur les recettes de taxe foncière et de taxe d'habitation, hormis ceux déjà connus résultant de la suppression de la taxe d'habitation.

De nombreuses communes ne seront d'ailleurs pas concernées par les clauses de sauvegarde pour les recettes fiscales et domaniales pour l'année 2020 proposées par le gouvernement, puisque la majorité de leur fiscalité est assise sur la TH et la TF qui n'ont pas été impactées par le confinement.

Les autres ressources fiscales seront par contre beaucoup plus impactées :

- droits de mutation : baisse d'environ 15% (-242 k€) si les activités reprennent rapidement normalement ;
- droits de terrasse et droits de places : décision d'exonération temporaire des droits de place jusqu'au 31 août 2020 et des droits de stationnement sur voirie jusqu'au 1^{er} juin 2020. Baisse d'environ 50% (- 35 k€) des droits de terrasse et de 20% des droits de voirie (- 20 k€) ;
- taxe sur la consommation finale d'électricité : baisse d'environ 13% (- 47 k€) du fait d'une baisse générale de l'activité économique en Ile de France ;
- taxe de séjour : elle sera touchée avec une baisse d'environ 25% (- 5 k€).

Par rapport au budget voté le 5 mars 2020, une baisse des ressources fiscales d'environ 1% est ainsi anticipée à ce jour.

b) Les subventions (chapitre 74)

Le gouvernement a annoncé l'absence d'impact sur la dotation globale de fonctionnement en 2020.

Notre commune ne devrait pas bénéficier de manière importante de l'abondement de la dotation à l'investissement local, dans la mesure où elle fait partie de celles qui en ont déjà bénéficié. Des subventions continueront néanmoins à être demandées pour des programmes tels que celui de rénovation de chaudières dans les écoles et équipements publics.

Les subventions et participations de la CAF sont particulièrement impactées car elles sont liées aux heures de présence des enfants dans les équipements d'accueil de la petite enfance, périscolaire et extra-scolaire, qui ont été quasiment totalement fermés du 17 mars au 11 mai (2 mois) et ne ré-ouvrent que partiellement depuis le 13 mai.

La perte de PSU des crèches est estimée à 20% et pourrait bénéficier d'une compensation partielle en cours de discussion au niveau national (27 € par jour et par enfant en crèche), ce qui représenterait pour Sceaux un montant à peu près comparable à la PSU habituelle (mais la Ville perdrait 100% des participations familiales). Sur les services périscolaires, la perte est estimée à 20% (- 60 k€), dans l'attente d'informations complémentaires de la CNAF.

Concernant les subventions du conseil départemental des Hauts-de-Seine, le Département a décidé d'accompagner fortement les communes dans cette situation :

- d'une part, il a décidé de ne pas réduire le montant des subventions attribuées dans le cadre du contrat départemental de développement (CDDV) qui s'élève à environ 380 k€ en 2020 ;

- d'autre part, il a décidé d'attribuer une subvention exceptionnelle de soutien aux communes de 10 € par habitant. Sceaux devrait ainsi recevoir 200 k€ pour faire face à ses dépenses exceptionnelles.

Les autres subventions ne devraient pas être impactées à la baisse et pourraient être abondées.

A titre de soutien, la Métropole du Grand Paris a voté une aide de 20 k€ à la ville de Sceaux comme à toutes les autres communes. L'Etat va rembourser aux villes une partie de l'achat des masques pour les achats postérieurs au 13 avril (estimé à ce jour à 30 k€). La Ville, avec de nombreuses autres communes, a officiellement demandé que les achats antérieurs au 13 avril (soit la majorité pour elle) soient également subventionnés. Cette demande a pour le moment été refusée ...

Par rapport au budget de 2020, une baisse des subventions d'environ 4% est anticipée à ce jour (hors subventions exceptionnelles de soutien) et la Ville pourrait recevoir 250 k€ d'aides.

c) Les recettes des usagers (chapitre 70 et 75)

La crise sanitaire et le confinement vont fortement impacter les recettes d'accueil de la petite enfance, du périscolaire et de l'extrascolaire car tous les équipements ont été fermés 2 mois et ne réouvrent que très partiellement jusqu'à fin juin.

Les pertes de recettes concernent en particulier les prestations suivantes :

- pause méridienne : 420 k€
- périscolaire (garderies matin et soir + études dirigées) : 110 k€
- accueil de loisirs (mercredi et vacances) : 170 k€
- accueil des enfants en crèche : 250 k€

Les mini-séjours et séjours d'été ont été annulés du fait des prestataires : la perte sera de 100% (partiellement compensée par une diminution des dépenses). La salle de musculation et le cinéma Trianon sont fermés jusqu'à nouvel ordre.

Afin d'aider le commerce local, la Ville a décalé le paiement des loyers de ses locataires commerciaux sans les annuler pour le moment.

En outre, le stationnement ayant été rendu gratuit sur voie publique jusqu'au 2 juin, la Ville devra supporter une partie des baisses de recettes (estimées à 20%). Ce point fera l'objet d'une négociation à venir avec Effia, le délégataire de service public de stationnement, qui a de son côté perçu les aides de l'Etat (chômage partiel notamment).

Par rapport au BP 2020, la perte de recettes des usagers (jusqu'au 30 juin) est estimée à environ 25% (1,4 million d'euros). Elle sera très partiellement compensée par des diminutions de dépenses, car les coûts de ces structures d'accueil sont essentiellement composés de frais fixes (et notamment de dépenses de personnel).

2. Les dépenses

a) Les frais de personnel (chapitre 012)

Une grande partie des frais de personnel n'a pas été impactée par la crise car les agents municipaux ont continué à percevoir 100% de leur rémunération. Il faut noter que près de 10% des effectifs ont travaillé tous les jours en présentiel pour gérer la crise (concernant environ 150 agents) et que près de 70 agents ont continué à travailler à distance sous forme de télétravail.

Néanmoins, la crise a conduit à des économies sur les heures supplémentaires (baisse estimée de 20%), sur le recrutement d'agents (plusieurs recrutements décalés de plusieurs mois) ainsi que sur le budget formations/frais de missions. L'économie est estimée à 100 k€.

En revanche, la Ville devra faire face à des dépenses exceptionnelles, notamment en versant les primes exceptionnelles aux agents venus sur place gérer la crise. Le coût total de ces dépenses exceptionnelles est estimé à 125 k€.

Par rapport au budget 2020, le budget des dépenses de personnel pourrait augmenter d'environ 25 k€.

b) Les moyens des services (chapitre 011)

La baisse des frais de fonctionnement courant des services est estimée à 10% à ce jour.

Ces baisses sont liées au ralentissement de l'activité (baisse des coûts de fluide et de ménage du fait des fermetures d'équipements) ainsi qu'à l'interruption de l'activité périscolaire (achat de repas pour les enfants et les adultes, achat de séjours pour les enfants) et du cinéma Trianon. Enfin, toutes les manifestations de mai à août sont annulées. L'économie est ainsi estimée à 920 k€ au total.

En revanche, la Ville devra faire face à des dépenses exceptionnelles d'achat de masques, produits hydro-alcooliques et autres matériels. Ces dépenses exceptionnelles sont estimées à 150 k€ à ce jour.

c) Subventions aux associations et fonds de soutien (chapitre 65)

Les subventions aux associations n'ont pas été impactées et ont été versées en quasi-totalité. A l'heure actuelle, aucune association n'est en difficulté. Il n'est toutefois pas impossible que nous soyons amenés à venir en aide à certaines d'entre elles. Cela ferait alors l'objet de délibérations spécifiques du conseil municipal à la rentrée.

Par ailleurs, et sous réserve d'un dispositif légal le permettant (actuellement en discussion entre le gouvernement et l'Association des maires de France), la Ville pourrait envisager de mettre en place un fonds de soutien aux commerces individuels fortement impactés par les mesures de confinement. Ce fonds de soutien ferait dès lors l'objet d'une délibération en précisant les conditions et le montant lors d'une prochaine réunion du Conseil municipal.

En conclusion, la simulation au 30 juin fait apparaître le coût net pour la ville de Sceaux de la crise du Covid à environ 650 k€ (soit 3% du budget), composé de :

- **320 k€ de dépenses supplémentaires**
- **1 805 k€ de recettes en moins**
- **255 k€ de recettes exceptionnelles**
- **1 220 k€ de dépenses non réalisées.**

Une mise à jour de cette estimation sera effectuée courant septembre et pourra être actée par une décision modificative, actuellement non nécessaire.

III. LES DONNEES SANITAIRES

1. Les décès de Scéens

Sur la période du 1er janvier au 31 mai, le nombre de décès depuis 2016 est de :

2016 : 26 décès et 44 transcriptions, soit 70 décès

2017 : 31 décès et 46 transcriptions, soit 77 décès

2018 : 26 décès et 48 transcriptions, soit 74 décès

2019 : 14 décès et 41 transcriptions, soit 55 décès

2020 : 44 décès et 42 transcriptions, soit 86 décès

Le nombre de décès constaté à Sceaux entre janvier et mai 2020 augmente de 24 % par rapport à la moyenne des décès des 4 années précédentes (69 décès/an en moyenne).

2. Les EHPAD et la résidence autonomie de mars à mai 2020

Nom de l'équipement	Nombre de personnel	Nombre de résident	Décès	Test résident			Test personnel		
				Nombre de test réalisé	Nombre de test positif	%	Nombre de test réalisé	Nombre de test positif	%
Résidence autonomie Les Imbergères	8	48	0	20	0	0%	1	0	0%
EHPAD Renaudin	73	84	5	84	15	17,85%	73	0	0%
La Faïencerie	56	121	9	118	9	7,62%	12	5	41,66%
EHPAD KORIAN Saint Charles	60	52	7	51	15	29,41%	60	17	28,33%

Sur la France entière, les décès en EHPAD représentent 50% des décès. Le bilan au 4 mai est de 12 769 décès sur les 25 531 sur la période du 1^{er} mars au 20 avril, un fort pourcentage a été hospitalisé et est décédé à l'hôpital.

La surmortalité en EHPAD pour la période du COVID en Ile-de-France est de + 172 %, et de + 308 % (triplement) pour les Hauts de Seine.

Sceaux est donc très en dessous des chiffres nationaux ou de l'Ile de France.

3. Le service de soins infirmiers à domicile (SSIAD)

Deux cas de COVID ont été diagnostiqués parmi les patients pris en charge par les agents municipaux du service de soins infirmiers à domicile (SSIAD). Ces derniers ont appliqué strictement les mesures barrières et n'ont pas été contaminés.

4. Les tests de dépistage proposés aux agents municipaux et élus

Dès le 6 mai, la ville a pris la décision de proposer à l'ensemble des agents municipaux de bénéficier d'un dépistage du COVID, à compter du 11 mai.

La réalisation de ce test a été laissée au libre choix de l'agent et le coût est pris en charge par la Ville.

Le dépistage se déroule de la façon suivante :

- tout d'abord, un test sérologique est réalisé. Ce test a été réalisé dans les équipements le 11 pour les agents en présentiel (crèches et écoles), puis les 15 mai et 25 mai pour les autres agents qui le souhaitent. Le laboratoire transmet le résultat à l'agent directement uniquement, et non à la Ville. Ce test permet de déterminer si l'agent a été en contact avec le virus ;
- si le test sérologique s'avère négatif, l'agent n'a pas été en contact avec le virus et n'a pas été contaminé. Il peut donc continuer à travailler et reprendre son activité en respectant les mesures barrières ;
- si ce test sérologique s'avère positif, un rendez-vous est proposé à l'agent afin de passer un test PCR (écouvillon). Dans l'intervalle, il est placé en arrêt maladie covid-19 ;
- si le test PCR est positif, l'agent est alors confiné durant 14 jours en arrêt maladie covid-19. Un deuxième test PCR doit être effectué à l'issue des 14 jours avant la reprise du travail.

Au 28 mai, 297 agents et 14 élus ont effectué le test sérologique.

Parmi les 297 prélèvements, 17 tests sérologiques (5,7%) se sont révélés positifs et 3 tests PCR positifs (1 animateur, 1 agent des crèches, 1 garde urbain). Ces agents ont été placés en arrêt de travail.